

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01891

Numéro SIREN : 819 813 015

Nom ou dénomination : AAP

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2021 sous le numéro de dépôt 3729

Désignation de l'entreprise		SAS AAP		73 RUE ANATOLE FRANCE		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		33150 CENON						
SIRET		8 1 9 8 1 3 0 1 5 0 0 0 1 6						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122018		31122017		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014	909	016	694	215		
	Immobilisations corporelles*	028	49 495	030	22 606	26 889	45 656	
	Immobilisations financières* (1)	040	2 737	042		2 737		
	Total I (5)	044	53 141	048	23 300	29 841	45 656	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	10 072	062		10 072	3 012
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	345	066		345		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	106 215	070	5 770	100 445	37 133
			072	9 400	074		9 400	9 073
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	7 984	086		7 984	58 790	
	Charges constatées d'avance *	092		094			1 466	
	Total II	096	134 016	098	5 770	128 246	109 474	
	Total général (I + II)	110	187 157	112	29 070	158 087	155 130	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 500		7 500			
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126	750		10			
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132						
	Report à nouveau	134	32 065		13 343			
	Résultat de l'exercice	136	9 001		33 747			
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142	49 315		54 601			
	Provisions pour risques et charges	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	34 024		41 091			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	45 666		51 755			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	29 082		7 684			
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176	108 772		100 530				
Total général (I + II + III)	180	158 087		155 130				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	26 831		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	18 839		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	9 700		

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS AAP		Néant ☐			
		Exercice N clos le 31122018		Exercice N-1 clos le 31122017			
A - RESULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	483 608	333 864	
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons	215	214			
		intracommunautaires	217	218	39 126	40 685	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
Autres produits			230	23	21		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	522 756	374 570	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	277 152	226 026	
	Variation de stock (marchandises) *			236	(7 060)	1 988	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	136 979	92 439	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 922	244	3 243	1 545	
	Rémunérations du personnel *			250	64 648		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	19 959		
	Dotations aux amortissements *			254	18 360	6 493	
	Dotations aux provisions			256		5 770	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		260	1 896	1	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	515 177	334 261
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	7 580	40 310	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290	9 700		
	Charges financières (V)			294	704	272	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	6 281	35	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	1 294	6 255	
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	9 001	33 747
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					
Règlements	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 294		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et 44. octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
	Divers* (44. quater)	345		Investissements outre-mer	344		
	Créance due au report en arrière du déficit	346		Deduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS					352	8 625
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)					356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	8 625	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

AAP
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 7 500 euros
Siège social :
73 RUE ANATOLE FRANCE
33150 CENON
819 813 015 R.C.S. BORDEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 JUIN 2019

Le 30 Juin 2019, au siège social, à Cenon,

Monsieur Alfredo PINTO, propriétaire de la totalité des 10 actions de la société, au capital de 7 500 €, en qualité d'associé unique et président a préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de président de la société AAP, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice.

L'associé unique a ensuite pris les décisions suivantes portant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et sur l'affectation des résultats dudit exercice :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 9 001 € de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice :	9 001 euros
A titre de « Report à nouveau créditeur »	9 001 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et la partie des montants distribués éligibles ou non à la réfaction de 40% ont été les suivants :

Année de paiement	Montant des dividendes éligibles à la réfaction de 40%
2018 (exercice 2017)	14 286 euros
2017 (exercice 2016)	0 euros

TROISIEME DECISION

L'associé unique constate qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 227-10 du code de commerce.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires relatifs à cette opération.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

Alfredo PINTO,

AAP
73, rue Anatole France 33150 CENON
Tél : 05 56 40 41 68 - Fax : 05 56 40 25 95
aap41@orange.fr
SIRET : 81981301500016 - TVA : FR 80 819813015

AAP
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 7 500 euros
Siège social :
73 RUE ANATOLE FRANCE
33150 CENON
819 813 015 R.C.S. BORDEAUX
DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 JUIN 2019

Affectation du résultat
Exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 9 001 € de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice : 9 001 euros

A titre de « Report à nouveau créateur » 9 001 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et la partie des montants distribués éligibles ou non à la réfaction de 40% ont été les suivants :

Année de paiement	Montant des dividendes éligibles à la réfaction de 40%
2018 (exercice 2017)	14 286 euros
2017 (exercice 2016)	0 euros

Pour copie certifiée conforme

Le Président

AAP

73, rue Anatole France 33150 CENON
Tél : 05 56 40 41 68 - Fax : 05 56 40 25 95

819 813 015 R.C.S. BORDEAUX

SIRET : 81981301500016 - TVA : FR 80 819813015

AP

